





Acte de candidature à introduire par les puériculteurs dans l'enseignement fondamental ordinaire subventionné libre confessionnel (FOND LC)

Cette circulaire abroge et remplace la(les) circulaire(s) : 8035Cette circulaire complète la(les) circulaire(s) : 7532

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire administrative
Validité	du 01/09/2022 au 30/06/2023
Documents à renvoyer	oui, pour le 15/04/2022

Information succincte	
Mots-clés	Candidature, classement interzonal, puériculteur

#### Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
Ens. libre subventionné Libre confessionnel	Maternel ordinaire

#### Groupes de destinataires également informés

A tous les membres des groupes suivants : Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives) Le Service général du Pilotage des Ecoles et des CPMS Les pouvoirs organisateurs (pour leurs unités et réseaux respectifs) Les organes de représentation et de coordination de PO (pour leurs unités et réseaux respectifs) Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives) Aux membres des groupes suivants, pour autant qu'ils soient inscrits au système de distribution : Les organisations syndicales

Signataire(s)

Adm. générale de l'Enseignement, Madame Lisa SALOMONOWICZ, Directrice générale

Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
EL MAKHCHOUNE	AGE – DGPE – SGAT – direction des	02/413.27.60
Souad	Titres et Fonctions et de la Gestion des	cellulege@cfwb.be
	Emplois – Service de la Gestion des	
	Emplois	
GOUIGAH Sabrina	AGE – DGPE – SGAT – direction des	02/413.25.83
	Titres et Fonctions et de la Gestion des	cellulege@cfwb.be
	Emplois – Service de la Gestion des	
	Emplois	

#### Nouveautés<sup>1</sup>

- 1. Dans l'enseignement subventionné, le Pouvoir organisateur déclare désormais **pour le 10 juin** au plus tard à la commission centrale de gestion des emplois, toutes les anciennetés de leurs puériculteurs ;
- 2. Le calcul de l'ancienneté interzonale des puériculteurs est calculé désormais **du premier au dernier jour de l'année scolaire en cours<sup>2</sup>**;
- 3. L'acte de candidature se fait à présent via l'application PUERI (voir le point III de la présente circulaire)

Remarque : le calcul d'ancienneté pour établir la priorité PO n'a pas été modifié<sup>3</sup>.

#### I. Introduction : explication du fonctionnement du classement interzonal

La Commission centrale de gestion des emplois compétente dresse une liste interzonale de puériculteurs<sup>4</sup>. Cette liste reprend les puériculteurs **qui comptent à la fin** de l'année scolaire **au moins 1080 jours** d'ancienneté dans l'ensemble des pouvoirs organisateurs du réseau.

Les puériculteurs sont alors classés dans les groupes suivants :

- groupe A : de 1080 à 1439 jours d'ancienneté ;
- groupe B : de 1440 à 1799 jours d'ancienneté ;
- groupe C : de 1800 à 2159 jours d'ancienneté ;
- etc.

Des groupes additionnels, par tranche de 360 jours d'ancienneté supplémentaire, sont le cas échéant constitués.

Au sein de ces groupes, les puériculteurs sont considérés comme ayant la même ancienneté pour l'attribution des postes ACS/APE.

Le classement interzonal, servant de base à ces opérations, est publié dans le courant du mois de juin, après approbation par la Commission centrale de gestion des emplois compétente.

#### Remarque :

L'engagement à titre définitif est proposé au puériculteur qui :

- a fait acte de candidature au classement interzonal pour le 15 avril au plus tard ;
- compte la plus grande ancienneté interzonale (au jour près).

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> En application du décret du 19/07/2021 *modifiant diverses dispositions en matière de statut des membres du personnel de l'enseignement* <sup>2</sup> article 90, 5° et 6° du décret du 19/07/2021 susmentionné

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> chaque pouvoir organisateur dresse une liste des puériculteurs, qui comptent, au 30 avril de l'année scolaire, au moins 360 jours

d'ancienneté auprès de lui, répartis sur deux années scolaires au moins et acquis au cours des six dernières années scolaires

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> conformément à l'article 28, § 3, b), du décret du 12 mai 2004 précité

#### II. Intégration à « MON ESPACE »

L'Administration, et plus spécifiquement le Service de gestion des emplois, a déployé une application informatique nommée « PUERI » pour poser sa candidature au classement interzonal auprès du Président de la Commission centrale de gestion des emplois compétente.

Cette application répond aux exigences de la simplification administrative et offre la possibilité au puériculteur d'accéder à ses données personnelles, ainsi que de poser sa candidature pour le classement interzonal, pour **le 15 avril** au plus tard, et ce <u>directement via l'application en ligne, accessible via Mon</u> <u>Espace.</u>

#### Merci de suivre donc la procédure décrite à l'annexe 1 de la présente circulaire.

Seul un membre du personnel prestant ou ayant presté dans une fonction de puériculteur peut accéder à cette application, via « mon espace ».

Pour toutes les questions relatives

- aux accès à Mon Espace, il convient de contacter le helpdesk de l'Etnic au 02/800.10.10
- aux données reprises dans l'application « PUERI », il convient de contacter le Service de gestion des emplois au 02/413.25.83 ou via Courriel : <u>cellulege@cfwb.be</u>

#### III. Poser sa candidature

# A. Je suis un puériculteur contractuel ou sous contrat ACS/APE, comment puis-je poser ma candidature au classement interzonal ?

#### 1) Procédure classique : Encodage dans l'application PUERI

Je pose ma candidature en l'encodant, en ligne, dans l'application PUERI pour le 15 avril au plus tard.

L'application **PUERI** est accessible via le guichet électronique « **Mon Espace**  $\gg$  (voir le chapitre précédent). Rendez-vous donc sur <u>https://monespace.fw-b.be</u>

L'accès se fait :

- soit avec votre carte d'identité électronique et un lecteur de carte d'identité.
- soit avec l'application « itsme ».
- soit via une application d'authentification mobile.

<u>Si vous ne disposez pas d'ordinateur, de lecteur de carte ou de wifi</u>, vous pouvez vous rendre dans un des **espaces publics numériques (EPN)**. Ceux-ci mettent gratuitement à votre disposition une connexion wifi, des ordinateurs, ou encore des lecteurs de carte d'identité.

Pour trouver l'EPN le plus proche pour vous, consultez la **page d'accueil de Mon Espace** qui reprend la liste et les adresses de tous les EPN **ou** téléphonez au **0800 20 00** afin d'obtenir l'adresse d'un EPN à votre meilleure convenance.

Nous encourageons, par ailleurs, les écoles à mettre des ordinateurs à la disposition de leurs membres du personnel qui ne disposent pas d'ordinateur personnel.

Vous trouverez à <u>l'annexe 1</u> de la présente circulaire **un guide détaillé des différentes démarches à effectuer pour introduire votre candidature via l'application PUERI.** 

Les avantages de l'introduction de la candidature via l'application PUERI sont nombreux :

- transmission instantanée de la candidature à l'administration ;
- pas de risque de perte de documents, ou d'erreurs dans la déclaration ;
- transparence;
- suivi de son dossier par le puériculteur ;
- ...

Même si les attributions de poste se font sur un rythme bisannuel<sup>5</sup>, le classement interzonal se fait, quant à lui, toujours annuellement. Les actes de candidatures doivent donc impérativement être réalisés chaque année, sous peine de ne plus figurer au classement.

# 2) Procédure exceptionnelle pour les puériculteurs ne disposant pas de carte d'identité belge ou de l'application « itsme »

A titre d'exception, pour les membres du personnel qui n'ont pas de carte d'identité belge ou ne disposant de l'application « itsme », l'introduction de la candidature se fera en renvoyant le formulaire en annexe 2, entièrement complété, **de préférence, par voie électronique ou par courrier simple,** au Président de la Commission centrale de gestion des emplois **pour le 15 avril au plus tard**.

**Remarques** :

- Le modèle d'acte de candidature joint à la présente est différent de celui de l'année scolaire passée, aussi les puériculteurs, visés par le présent point 2, qui ont déjà posé à ce jour leur candidature en utilisant le modèle de l'année dernière <u>doivent</u> <u>impérativement réintroduire le formulaire figurant en annexe 2 de la présente</u> <u>circulaire.</u>
- Nous conseillons de garder les preuves de l'envoi (le cas échéant, en activant les options « accusé de réception » et « confirmation de lecture » lors de l'envoi de votre courrier électronique). L'envoi par courriel est donc préférable au courrier simple [ce mode d'envoi ne garantissant pas une preuve d'envoi et de bonne réception].

Même si les attributions de poste se font sur un rythme bisannuel<sup>6</sup>, le classement interzonal se fait, quant à lui, toujours annuellement. Les actes de candidatures doivent donc impérativement être réalisés chaque année, sous peine de ne plus figurer au classement.

# B. Je suis un puériculteur contractuel ou sous contrat ACS/APE, comment puis-je poser ma candidature au classement de mon Pouvoir organisateur

➔ Je pose ma candidature par lettre recommandée auprès de mon pouvoir organisateur. Cet acte de candidature doit être posé pour le 15 avril au plus tard. La présente circulaire ne concerne pas la candidature au classement pour être prioritaire auprès de mon Pouvoir organisateur.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> suite à la modification introduite par le décret du 16 juin 2016 portant modification en matière d'encadrement complémentaire et organique de personnel de l'enseignement

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> suite à la modification introduite par le décret du 16 juin 2016 *portant modification en matière d'encadrement complémentaire et organique de personnel de l'enseignement* 

### C. Je suis un puériculteur engagé à titre définitif ou à titre provisoire $^7$

→ Je ne dois pas poser de candidature, vu que je suis déjà statutaire.

Je vous invite à informer les puériculteurs contractuels relevant de votre pouvoir organisateur du contenu de la présente et vous remercie pour l'attention que vous y accorderez.

Pour la Directrice générale absente, Le Directeur général adjoint,

Philippe LEMAYLLEUX

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Ceux-ci sont soumis au décret du 2 juin 2006 relatif au cadre organique et au statut des puériculteurs des établissements d'enseignement maternel ordinaire organisés et subventionnés par la Communauté française et non au décret du 12 mai 2004 précité.

# ANNEXES A LA CIRCULAIRE

## **Application PUERI – Manuel d'utilisation**

Bienvenue dans le manuel d'utilisation de l'application PUERI à destination des puériculteurs prestant dans l'enseignement subventionné maternel et préscolaire ordinaire officiel, libre confessionnel et libre non confessionnel

(ne concerne pas l'enseignement spécialisé, ni l'enseignement fondamental organisé par la FWB)



СОММ	IENT ACCÉDER À L'APPLICATION PUERI ?	2
Menu	us de l'application PUERI	5
1.	Accueil	5
2.	Données d'identification	5
3.	Recrutements	6
4.	Anciennetés	6
5.	Candidatures	6
6.	Guide pratique	8
7.	Nous contacter	8
сомм	IENT POSTULER ?	9
Pourc	quoi ?	9
Mode	e d'emploi	
1.	Données d'identification	9
2.	Créer une candidature	9
A	A. DETAILS DE VOTRE CANDIDATURE	10
E	B. STATUT	11
(	C. ZONES	11
[	D. AUTORISATION DE DIFFUSION	12
E	E. TRANSMETTRE	12
F	F. CLASSEMENT	15

L'emploi dans le présent manuel d'utilisation des noms uniquement masculins et féminins pour les différents titres et fonctions est épicène en vue d'assurer la lisibilité du texte nonobstant les dispositions du décret du 21 juin 1993 *relatif à la féminisation des noms de métier.* 

# **COMMENT ACCÉDER À L'APPLICATION PUERI ?**

Le guichet électronique « Mon espace » va vous simplifier la vie. Prenez de l'avance... Créez votre compte dès aujourd'hui !

L'application **PUERI** est accessible uniquement via le guichet électronique « Mon Espace » :

Rendez-vous donc sur <u>https://monespace.fw-b.be</u> et découvrez tous les avantages de la disponibilité d'un espace personnel. Vous pouvez aussi trouver toutes les informations utiles pour se connecter et obtenir du support dans la circulaire <u>7043 du 21 mars 2019</u>.

# **()** Il est fortement recommandé d'utiliser <u>le navigateur web Google Chrome</u> mis à jour pour accéder à l'application PUERI. Sans cela, des défauts d'affichage peuvent apparaitre.

Comment accéder à « Mon Espace » ? :

Vous pouvez y accéder à tout moment via l'adresse <u>https://monespace.fw-b.be.</u>

L'accès se fait :



- soit avec votre carte d'identité électronique et un lecteur de carte d'identité. Il est alors indispensable de vous munir de votre code PIN.
- soit avec l'application « itsme ». Lors de votre 1<sup>ère</sup> connexion uniquement, vous devez vous munir de votre carte d'identité électronique et d'un lecteur de carte <u>OU</u> de votre carte de banque pour vous identifier.
- soit via une application d'authentification mobile. Attention, si vous n'êtes pas domicilié en Belgique, pour utiliser cet outil, vous devez vous rendre au préalable dans un bureau d'enregistrement local (BEL)

Pour plus d'infos, nous vous invitons à consulter **notre guide/support explicatif « Comment se connecter » dans le centre d'aide** accessible depuis la page d'accueil du site de « Mon Espace ».





#### Vous ne disposez pas d'ordinateur, de lecteur de carte ou de wifi?

Vous pouvez dans ce cas vous rendre dans un des **espaces publics numériques (EPN)**. Ceux-ci mettent gratuitement à votre disposition une connexion wifi, des ordinateurs, ou encore des lecteurs de carte d'identité. Certains EPN proposent également un service d'encadrement.

Pour trouver l'EPN le plus proche pour vous, consultez la **page d'accueil de Mon Espace** qui reprend la liste et les adresses de tous les EPN <u>ou</u> téléphonez au **0800 20 00** afin d'obtenir l'adresse d'un EPN à votre meilleure convenance.

#### Qui pouvez-vous contacter en cas de difficulté(s) ?

Si vous avez des difficultés avec « Mon Espace » :

- en essayant de vous connecter, contactez l'ETNIC par téléphone au 02/800.10.10 (les jours ouvrables de 8 à 17h);
- une fois connecté, contactez le service helpdesk 0800/20.000 (de 8 à 18h).

Que faire ensuite ?

Cliquer sur « Mon tableau de bord » :



Puis cliquer sur « Mes applications » :



Et choisir « PUERI ».

## Vous êtes à présent dans l'application PUERI



**APPLICATION PUERI - Version 03/2022** 



Pour toute information complémentaire, rendez-vous sur site <u>www.enseignement.be</u>, rubrique « CARRIERES DANS L'ENSEIGNEMENT/AUTRES METIERS/PUERICULTEUR(TRICE) » ou via <u>http://enseignement.be/index.php?page=0&navi=1023</u>

## ⚠

Seul un membre du personnel prestant ou ayant presté dans une fonction de puériculteur ou d'assistant à l'instituteur maternel, avec titre requis ou suffisant, peut accéder à cette application.



**APPLICATION PUERI - Version 03/2022** 



## Menus de l'application PUERI

Sur la gauche de l'écran de l'écran d'accueil, sont repris les différents Menus à votre disposition dans l'application **PUERI.** <u>Ces Menus sont détaillés dans les différents chapitres de ce manuel d'utilisation</u>.

Données d'identification	vous permet de consulter vos données de contact ;
Candidatures	constitue l'outil en ligne pour postuler au classement interzonal. Reprend également, après validation de ceux-ci par les Commissions de gestion des emplois compétentes, votre position, par réseau d'enseignement, dans les classements interzonaux ;
Recrutements	affiche les recrutements récents transmis par vos pouvoirs organisateurs depuis l'année scolaire;
Anciennetés	reprend l'ancienneté annuelle ainsi que l'ancienneté au classement interzonal, par réseau ;
Guide pratique	regroupe différents outils pour vous guider à travers l'application <b>PUERI</b> ;
Nous contacter	indique les coordonnées pour contacter le Service de gestion des emplois.

#### 1. Accueil

Cet écran est une page d'accueil qui vous permet d'accéder à la réglementation en vigueur relative à la fonction de puériculteur.

Pour rappel, c'est le décret du 12 mai 2004 fixant les droits et obligations des puériculteurs et portant diverses dispositions relatives à la valorisation des jours prestés par le personnel non statutaire de la Communauté française qui précise les différentes démarches que vous devez accomplir en tant que puériculteur.

Pour plus d'information, veuillez consulter le <u>http://enseignement.be/index.php?page=0&navi=1023</u>

#### 2. Données d'identification

Cet écran vous permet de consulter vos données personnelles et la liste de vos diplômes.

Si vos données relatives à vos **diplômes** sont incorrectes, veuillez-vous adresser au Service de gestion des emplois (coordonnées via le Menu Nous contacter ).

Si vous désirez modifier vos **données de contact**, cliquez sur : Mon Espace et allez dans l'onglet « mon profil »





#### Votre pouvoir organisateur est tenu de transmettre toute modification de votre situation administrative au Service ACS/APE/PTP de l'Administration Générale de l'Enseignement Boulevard Léopold II, 44 1080 Bruxelles

#### 3. Recrutements

Sur cet écran, s'affichent les déclarations de recrutements transmises par vos pouvoirs organisateurs.

Vous ne pouvez pas modifier ces données. Cependant, si vous constatez des erreurs, veuillez prendre contact avec le Service de gestion des emplois (coordonnées via le Menu Nous contacter).

#### 4. Anciennetés

Cet écran reprend deux anciennetés : l'ancienneté annuelle et l'ancienneté interzonale. Les données sont affichées par réseau d'enseignement et acquises pour l'année scolaire en cours.

L'ancienneté interzonale, pour sa part, est constituée de l'ancienneté cumulée, acquise toute zone confondue, au sein d'un réseau d'enseignement spécifique. Celle-ci sert de base à la constitution des classements interzonaux, établis par réseaux d'enseignement.

Ceux-ci font l'objet d'une mise à jour, chaque année, au mois de juin, après leur validation par les Commission de gestion des emplois compétentes.

Vous ne pouvez donc pas modifier ces données.

Si vous constatez des erreurs, veuillez prendre contact avec le Service de gestion des emplois (coordonnées via le Menu Nous contacter ).

#### 5. Candidatures

Cet écran vous permet de poser votre acte de candidature en ligne, en vue de figurer au classement interzonal, et vous permettra, une fois le classement validé par la commission de gestion des emplois compétente, de suivre le traitement de votre candidature.

En effet, des conditions de titres et de prestations ACS/APE ainsi qu'une ancienneté suffisante sont exigées afin d'être classé.

Pour rappel :

Pour le réseau <u>d'enseignement officiel subventionné</u> :

Le classement interzonal reprend les puériculteurs qui comptent, au 30 juin de l'année scolaire, au moins 600 jours d'ancienneté dans l'ensemble des pouvoirs organisateurs.

La place exacte du puériculteur dans le classement interzonal est mentionnée sous la colonne « Classement ».





Pour les réseaux d'enseignement <u>libre confessionnel et libre non confessionnel</u> :

Le classement interzonal reprend les puériculteurs qui comptent, au 30 juin de l'année scolaire, au moins 1080 jours d'ancienneté dans l'ensemble des pouvoirs organisateurs du réseau. Les puériculteurs sont alors classés dans les **groupes** suivants :

INTERVAL	GROUPE
10080 - 10439	Z
9720 - 10079	Y
9360 - 9719	Х
9000 - 9359	W
8640 - 8999	V
8280 - 8639	U
7920 - 8279	Т
7560 - 7919	S
7200 - 7559	R
6840 - 7199	Q
6480 - 6839	Р
6120 - 6479	0
5760 - 6119	N
5400 - 5759	М
5040 - 5399	L
4380 - 5039	К
4320 - 4679	J
3960 - 4319	I
3600 - 3959	Н
3240 - 3599	G
2880 - 3239	F
2520 - 2879	E
2160 - 2519	D
1800 - 2159	С
1440 - 1799	В
1080 - 1439	А

Les puériculteurs y sont classés par ordre décroissant d'ancienneté. En cas d'égalité d'ancienneté, les puériculteurs sont ordonnés du plus âgé au plus jeune (sur base du numéro de matricule).

A titre informatif et dans l'optique d'une éventuelle statutarisation, la place exacte du puériculteur dans le classement interzonal est mentionnée sous la colonne « Classement ».

Vous ne pouvez pas modifier ces données.

Si vous constatez des erreurs, veuillez prendre contact avec le Service de gestion des emplois (coordonnées via le Menu Nous contacter).





Si vous ne comptabilisez pas une ancienneté suffisante pour apparaître dans le classement interzonal de votre/vos réseau(x) d'enseignement, vous devez vous inscrire via l'application PRIMOWEB pour espérer bénéficier d'un éventuel engagement. En effet, le pouvoir organisateur, en l'absence de candidat trouvé dans le classement interzonal de son réseau et éventuellement des autres réseaux, consultera Primoweb pour engager un puériculteur de son choix :

http://www.enseignement.be/index.php?page=28044&navi=4511

#### 6. Guide pratique

Vous trouvez, sur cet écran, le présent manuel d'utilisation pour l'encodage d'une candidature interzonale qui vous détaille les différents menus de l'application PUERI et vous guide pas à pas dans la modification de vos données personnelles ou encore dans l'encodage d'une candidature à un poste de puériculteur ;

#### 7. Nous contacter

Pour toute question, le Service de gestion des emplois est à votre disposition:

Administration générale de l'Enseignement (AGE) Direction générale des Personnels de l'Enseignement (DGPE) Service général des Affaires Transversales (SGAT) Direction des Titres et Fonctions et de Gestion des Emplois

> Service de gestion des emplois Boulevard Léopold II, 44 - 1080 Bruxelles Tél. +32 (2) 413.25.83 <u>cellulege@cfwb.be</u>





## **COMMENT POSTULER ?**

## Pourquoi?

Tout puériculteur qui souhaite faire valoir sa priorité au classement interzonal doit poser sa candidature **pour le 15 avril au plus tard ;** 

Les puériculteurs nommés ou engagés à titre définitif ou à titre provisoire dans un réseau d'enseignement ne doivent plus poser de candidature interzonale pour ce réseau d'enseignement. Il en est de même pour les candidatures adressées directement aux pouvoirs organisateurs en vue de faire valoir une priorité en leur sein.

L'application **PUERI** vous permet de poser **en ligne** votre candidature à un poste de puériculteur.

Une fois votre candidature transmise via l'application **PUERI**, vous ne devez plus l'envoyer par courrier.

Si vous ne souhaitez pas passer par l'application **PUERI**, vous avez toujours la possibilité de le faire <u>par</u> <u>courrier de préférence recommandé</u> auprès du Président de la Commission Centrale de Gestion des Emplois compétente, pour le **15 avril** au plus tard (coordonnées via le menu **Nous contacter**).

① L'application **PUERI** ne dispense toutefois pas le puériculteur d'envoyer un courrier recommandé<sup>1</sup> auprès du pouvoir organisateur pour faire valoir sa priorité au classement P.O.

## Mode d'emploi

#### 1. Données d'identification

Les données affichées sont extraites du registre national, et ne peuvent être donc modifiées.

#### 2. Créer une candidature

- Afin de poser votre candidature interzonale, veuillez aller dans l'onglet Candidatures Sur cet écran, apparaissent vos candidatures interzonales récentes. Cliquer ensuite sur Ajouter
- ✤ L'écran pour poser une nouvelle candidature apparaît et comporte plusieurs parties.

<sup>1</sup> Le puériculteur qui souhaite faire valoir sa candidature à la priorité PO doit envoyer un courrier recommandé auprès du pouvoir organisateur, pour le 15 avril au plus tard.



FEDERATION

WALLONIE-BRUXELLES ENSEIGNEMENT.BE



(3	Fédération Wallonie Bruxeles
AGE-DGPES	-SGSCCI Service de gestion des emplois
	POER Postuler pour figurer au classement interzonal
Accueil	Vous êtes la : <u>Candidatures</u>
Guide pratique	
Données d'identification	DÉTAILS DE VOTRE CANDIDATURE
Candidatures	Attention : Vérifiez que les données reprises au menu « Données d'identification » sont correctes. Vos données de contact seront notamment utilisées par le pouvoir organisateurs pour vous contacter si nécessaire.
Recrutements	Afin de poser votre candidature et faire valoir votre priorité au classement interzonal des puériculteurs trices, vous devez
Anciennetés	choisir au moins l'une des 10 zones géographiques reprises ci-dessous.
Nous contacter	Les communes faisant partie des 10 zones peuvent être consultées en plaçant le curseur sur le 0 de chaque zone ou via le
	document suivant :
	DÉTAIL S DE VOTRE CANDIDATURE
	Je marcue na discontilité cour le réseau:
	Pour l'année sociaire: Année sociaire 2020-2021
	Statut Candidature non transmise
	Most and
	ZONES
	Zone 1 (Bruxelles)  Zone 6 (Namur)
	Zone 2 (Bradant waiton)     Zone 7 (Luxembourg)
	Zone 3 (Huy Waremme) 0 Zone 8 (Wallonle Picarde) 0
	Description of the second seco
	Zone 5 (Venters) Ø
	Afin de permettre aux pouvoirs organisateurs susceptibles de me proposer un emploi de me contacter, le marque
	mon accord par la présente pour la publication de mes coordonnées personnelles dans l'application PUERI a
	susage des pouvoirs organisateurs souhaitant me recruter:
	Oui Non
	Annular Transmettre

#### A. DETAILS DE VOTRE CANDIDATURE

FEDERATION

WALLONIE-BRUXELLES ENSEIGNEMENT.BE

Cliquez sur le menu déroulant et sélectionnez le réseau d'enseignement dans lequel vous souhaitez poser votre candidature.

Ce champ doit **obligatoirement** être rempli pour que la candidature puisse être enregistrée.

Dans l'enseignement subventionné, vous pouvez candidater pour le réseau d'enseignement officiel subventionné, libre confessionnel subventionné et libre non confessionnel subventionné.

DÉTAILS DE VOTRE	CANDIDATURE	
Je marque ma disponibilité pour le réseau: Pour l'année scolaire:	▼	
Statut: Mon ancienneté dans le réseau sélectionné (en lours):	Officiel subventionné Libre confessionnel subventionné	
	Libre non confessionnel subventionné	

▲ Une seule candidature par réseau. Si vous souhaitez poser votre candidature pour plusieurs réseaux d'enseignement, il vous faudra introduire une nouvelle <u>candidature 2022-2023</u> pour chaque réseau.

**APPLICATION PUERI - Version 03/2022** 



Une fois le réseau sélectionné, vous pourrez prendre connaissance de votre ancienneté interzonale au 30 juin de l'année qui précède. Votre ancienneté interzonale sera par la suite mise à jour sur la base des déclarations d'ancienneté de l'année en cours introduites par les pouvoirs organisateurs, et sera disponible après la validation des classements par la Commission de gestion des emplois compétente.

DE TRIES DE VOTR	E CANDIDATORE
Je marque ma disponibilité pour le réseau:	Officiel subventionné V
Pour l'année scolaire:	Année containe 2000 0004
statut:	Candidature non transmise
Mon ancienneté dans le réseau sélectionné (en jours):	1500

#### B. STATUT

Différents statuts ont été prévus pour votre candidature. Ceci vous permettra d'avoir une vue sur l'état d'avancement et de traitement de votre dossier.

Non transmise – Transmise – En cours de traitement – Clôturée.

#### C. ZONES

FÉDÉRATION

WALLONIE-BRUXELLES ENSEIGNEMENT.BE

Cochez au minimum une zone géographique pour laquelle vous souhaitez poser votre candidature.

	ZONES
Zone 1 (Bruxelles)	Zone 6 (Namur)
Zone 2 (Brabant wallon)	Zone 7 (Luxembourg)
🗌 Zone 3 (Huy Waremme) 🔍	Zone 8 (Wallonie Picarde)
🗌 Zone 4 (Liège)	Zone 9 (Hainaut Centre)
□ Zone 5 (Verviers)	Zone 10 (Hainaut Sud)
☐ Zone 5 (Verviers)♥	└┘ Zone 10 (Hainaut Sud)♥

La liste des communes appartenant à chaque zone peut être consultée en ouvrant le fichier sour en positionnant le curseur de la souris sur le pictogramme 🕕 situé à droite de la zone.

the without when a to mid-thing of data	white the second at the second second	
n de poser votre candidature et fare mons lude des 10 rones néographiq	valor votre prorte au classement interzona	
inventionen and relative geographie		
s communes taisant partie des 10 20	ones peuvent etre consuters en plaçant le	
cument suivant :		
		TTT TOUR & (Lawempond)

La zone doit **obligatoirement** être indiquée pour que la candidature puisse être enregistrée. Vous avez la possibilité de choisir autant de zones que vous le souhaitez.

Il n'est pas possible de choisir une commune au sein d'une zone ; vous posez votre candidature pour l'ensemble des communes de la zone sélectionnée.

**APPLICATION PUERI - Version 03/2022** 



#### D. AUTORISATION DE DIFFUSION

Cochez « Oui » ou « Non » pour la publication de vos coordonnées personnelles dans l'application **PUERI**, à l'usage unique des pouvoirs organisateurs de l'enseignement subventionné organisant de l'enseignement maternel et préscolaire ordinaire.

AUTORI	SATION DE DIFFUSION
Afin de permettre aux pouvoirs organisat contacter, je marque mon accord par la personnelles dans l'application PUERI à l'usa	teurs susceptibles de me proposer un emploi de me a prèsente pour la publication de mes coordonnées ge des pouvoirs organisateurs souhaitant me recruter : O Qui O Non

Si vous cochez « Oui » :

les données Nom, Prénom, Matricule, Adresse, Coordonnées téléphoniques, Position au classement et Zones seront diffusées dans le classement interzonal <u>électronique</u> à destination des Pouvoir organisateurs. Seuls les pouvoirs organisateurs concernés pourront visualiser vos données, et ce, dans l'objectif de vous contacter et vous proposer un emploi.

Si vous cochez « Non » :

 seules les données Nom, Prénom, Position au classement et Zones seront diffusées dans le classement électronique.

Dans ce cas, les pouvoirs organisateurs susceptibles de vous proposer un emploi devront prendre contact avec le Service de gestion des emplois qui communiquera, avec votre autorisation, les données complémentaires. Il est donc important de bien compléter et/ou mettre à jour vos coordonnées afin de permettre au Service de gestion des emplois de vous contacter.

Ce champ doit **obligatoirement** être rempli pour que la candidature puisse être enregistrée.

! Si vous n'autorisez pas la publication de vos coordonnées personnelles, les pouvoirs organisateurs souhaitant vous contacter devront prendre contact avec le Service de gestion des emplois qui communiquera, avec votre autorisation, les données complémentaires.

#### E. TRANSMETTRE

Lorsque vous avez complété les différents champs, cliquez sur **Transmettre** pour envoyer votre candidature ; puis confirmer l'envoi.

Différents messages d'erreur peuvent s'afficher au moment de la validation :

- I'un des champs du formulaire n'est pas rempli :
  - $\rightarrow$  Veuillez le compléter avant de pouvoir transmettre votre candidature.









- vous avez déjà candidaté cette année pour ce réseau d'enseignement :
  - $\rightarrow$  Vous ne pouvez candidater qu'une fois par an et par réseau d'enseignement.



Une candidature pour la même année et le même réseau existe déjà

- Vous êtes déjà statutarisé dans ce réseau d'enseignement
  - → Le classement interzonal est destiné aux périculteurs.trices non nommés.es ou qui ne sont pas engagées à titre définitif ou à titre provisoire. Si vous êtes nommé-e dans le réseau officiel subventionné ou engagé-e à titre définitif ou provisoire dans le réseau libre subventionné, il n'est donc plus nécessaire de faire acte de candidature.

Vous êtes déjà nommé.e (ou engagée à titre définitif) dans le réseau pour lequel vous posez votre candidature. Il n'est donc plus nécessaire de poser votre candidature dans ce réseau

Si la difficulté persiste, veuillez prendre contact avec le Service de gestion des emplois. (coordonnées via le menu Nous contacter).



Une fois transmise, un courrier d'accusé de réception reprenant votre candidature s'ouvre automatiquement sur votre écran.







Bruxelles, le 28/03/2022



Commission centrale de gestion des emplois pour l'enseignement préscolaire et primaire subventionné, ordinaire et spécialisé

Correspondant : cellulege@cfwb.be Tél : 02/413.25.83

OBJET: ACTE DE CANDIDATURE EN VUE DE FAIRE VALOIR VOTRE PRIORITE AU CLASSEMENT INTERZONAL ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

Article 28, § 8 du décret du 12 mai 2004 fixant les droits et obligations des puériculteurs et portant diverses dispositions relatives à la valorisation des jours prestés par le personnel non statutaire de la Communauté française.

**Réseau officiel subventionné** 

Circulaire relative à l'acte de candidature à introduire par les puériculteurs dans l'enseignement fondamental ordinaire officiel subventionné.

#### Madame,

J'accuse réception de votre candidature en qualité de puériculteur (trice) en vue de faire valoir votre priorité au classement interzonal pour l'année scolaire 2022-2023.

J'ai bien pris note de votre demande qui m'est parvenue dans les délais fixés par la réglementation en vigueur, et qui fait à présent l'objet d'un examen.

Lors de l'encodage électronique, vous avez introduit les informations reprises ci-dessous. Si vous constatez des erreurs, veuillez contacter rapidement le Service de gestion des emplois afin de procéder aux éventuelles modifications avant la publication du classement interzonal.

Vous ne marquez pas votre accord pour la publication de vos coordonnées personnelles dans la circulaire reprenant le classement interzonal des puériculteurs.

TEL :

COURRIEL :

CHOIX DES ZONES :

ZONE 1	ZONE 2	ZONE 3	ZONE 4	ZONE 5	ZONE 6	ZONE 7	ZONE 8	ZONE 9	ZONE 10
x									

Veuillez agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président de la Commission centrale de gestion des emplois





Vous pouvez également retrouver vos accusés de réception dans la liste de vos candidatures (écran d'ouverture de l'onglet Candidatures).

	PUER	Postuler pour figur	er au classem	ent interzon	al
	Vous étes (c) : Candidatures				
e pratique					
ièes	VOS CANDIDATU	RES			
notidaturor	Cet écran liste	vos candidatures recentes.			
ndidatures	Cet écran liste Votre dossier ou	vos candidatures récentes. omplet est disponible auprès du Service d	e gestion des emplois (voi	r le menu: "Nous contact	er").
ndidatures rements	Cet écran liste Votre dossier or L'ajout d'une nou	vos candidatures récentes. omplet est disponible auprès du Service d uvelle candidature n'est possible qu'entre le 01%	e gestion des emplois (voi 12/2020 et la 15/04/2020.	r le menu: "Nous contact	er").
indidatures itements nnetés	Cet écran liste Votre dossier or L'ajout d'une nou	vos candidatures récentes. omplet est disponible auprès du Service d uvelle candidature n'est possible qu'entre le 01/	e gestion des emplois (voi 12/2020 et le 15/04/2020.	r le menu: "Nous contact	er').
indidatures utements innetés contacter	Cet écran liste Votre dossier or L'ajout d'une nou Annee scolaire	vos candidatures récentes. omplet est disponible auprès du Service d uvelle candidature n'est possible qu'entre le 916 Réseau	e gestion des emplois (voi 12/2020 et le 15/04/2020. Statut	r le menu: "Nous contact Classement	er'). Actions
andidatures utements ennetés 6 contacter	Cet écran liste Votre dossier ou L'ajout d'une nou Année scolaire 2021-2022	vos candidatures récentes. omplet est disponible auprès du Service d uvelle candidature n'est possible qu'entre le 916 Réseau Libre confessionnel subventionne	e gestion des emplois (voi 12/2020 et la 15014/2020. <mark>Statut.</mark> Transmis	r le menu: "Nous contact Classement	er'). Actions La Q
andīdatures utements ennetės s contacter	Cet écran liste Votre dossier ou L'ajout d'une nou Année scolaire 2021-2022 2021-2022	vos candidatures récentes. omplet est disponible auprès du Service d uvelle candidature n'est possible qu'entre le 918 Réseau Libre confessionnel subventionne Libre non confessionnel subventionne	e gestion des emplois (voi 12/2020 et la 15/04/2020. Statut Transmis Transmis	r le menu: "Nous contactr Classoment	er'). Actions Actions
andīdatures utements snnetés • contacter	Cet écran liste Votre dossier oc L'ajout d'une nou Année scolaire 2021-0022 2021-0022 2020-2021	vos candidatures récentes. omplet est disponible auprès du Service d uvelle candidature n'est possible qu'entre le 018 Réseau Libre confessionnel subventionne Libre non confessionnel subventionne Libre confessionnel subventionne	e gestion des emplois (voi 12/2020 et la 15/04/2020. Statut Transmis Transmis Transmis	r le menu: "Nous contact Classoment	er'). Actions Actions Actions
Candidatures xutements lennetés is contacter	Cet écran liste Votre dossier oc L'ajout d'une nou Année scolaire 2021-0022 2021-0022 2020-2021 2020-2021	vos candidatures récentes. omplet est disponible auprès du Service d uvelle candidature n'est possible qu'entre le 010 Réseau Libre confessionnel subventionne Libre non confessionnel subventionne Libre confessionnel subventionne Libre confessionnel subventionne	e gestion des emplois (voi 12/2020 et la 15/04/2020. Statut Transmis Transmis Transmis Transmis Transmis	r le menu: "Nous contacti Classomant	er'). Actions
andidatures utements ennetés contacter	Cet écran liste v Votre dossier oc L'ajout d'une nou 2021-2022 2021-2022 2020-2021 2020-2021 2020-2021	vos candidatures récentes. omplet est disponible auprès du Service d uvelle candidature n'est possible qu'entre le BIX Réseau Libre confessionnel subventionné Libre non confessionnel subventionné Libre confessionnel subventionné Libre non confessionnel subventionné Officiel subventionné	e gestion des emplois (Voi 12/2020 et la 15/04/2020. <b>statut</b> Transmis Transmis Transmis Transmis En cours de traitement	r le menu: "Nous contact Classement	er').
andidatures utements ennetés contacter	Cet écran liste v Votre dossier oc L'ajout d'une nou 2021-2022 2021-2022 2020-2021 2020-2021 2020-2021	vos candidatures récentes. omplet est disponible auprès du Service d uvelle candidature n'est possible qu'entre le BIX Réseau Libre confessionnel subventionné Libre non confessionnel subventionné Libre confessionnel subventionné Libre non confessionnel subventionné Officiel subventionné	e gestion des emplois (Voi 1222220 et le 1504/2020. <b>statut</b> Transmis Transmis Transmis Transmis En cours de traitement	r le menu: "Nous contact Classement	er').

Si vous le souhaitez, vous pouvez désormais <u>poser une candidature 2022-2023</u> pour un autre réseau d'enseignement en cliquant à nouveau sur <u>Ajouter</u> et recommencer la procédure conformément aux étapes détaillées précédemment.

#### F. CLASSEMENT

Il vous est désormais possible de consulter le résultat de votre candidature, après analyse des dossiers et approbation du classement interzonal par la commission de gestion des emplois. En effet, une fois les contrôles effectués et le classement diffusé, votre candidature passera du statut « transmis » à « clôturé ». Dès lors, vous pourrez prendre connaissance du résultat de votre demande.





					Plan d	u site   Contact
(3	200	38 A	St	Fédérati	on Wallonie	-Bruxelles
AGE-DGPES-SI	GSCCI Service de gestion d	es emplois				
	PUE	R Postuler pour	r figurer au classe	ement int	erzonal	
cueil	Vous êtes ioi : Candid	atures				
onnées identification	VOS CANDIDA	ATURES				
Candidatures						
ecrutements	Cet écran li	ste vos candidatures récentes.				
iciennetés	Votre dossi	er complet est disponible auprès o	du Service de gestion des emplois (\	voir le menu: "Nou:	s contacter").	
ous contacter	L'ajout d'ur	e nouvelle candidature n'est poss	ible qu'entre le 13/03/2020 et le 30/04	1/2020.		
	Année scolaire	Rèseau	St	atut	Classement	Actions
	2020-2021	Officiel subventionné	CI	óturé	Non classé	=9
			Ajouter Ret	our		
		Gestionnaire du site   Informat	tions légales   Crédits   Access	ibilité	🔺 haut d	e page
			13			

Pour ce faire, veuillez consulter l'écran Candidatures 2022-2023 et sélectionner la loupe

2 possibilités :

ightarrow votre candidature est « classée » : votre position dans le classement interzonal sera affichée

→ votre candidature est « non classée » : le motif sera affiché.

	PUERI Postuler pour figurer a	u classement interzonal
	Vous ettes toi : <u>Candidatures</u>	
ication		
tures	DETAILS DE VOTRE CANDIDATURE	
nents	Attention : Vérifiez que les données reprises au menu « Do	onnées d'identification » sont correctes. Vos données d
at data	contact seront notamment utilisées par le pouvoir organisa	teurs pour vous contacter si nécessaire.
	Afin de poser votre candidature et faire valoir votre priorité au	u classement interzonal des puériculteurs trices, vous deve
TRACTOR	Las company foliant and a day 10 company and an and	
	Les communes faisant partie des 10 zones peuvent etre consu	mees en pragant le conseur sur le V be chaque zone ou v
	le document suivant :	
	DÉTAILS DE VOTR	E CANDIDATURE
	le nargue ma disponibilité pour le réseau:	Officiel subventionne
	Pour l'année sociaire:	Année scolaire 2020-2021
	Statut	Clôturé
	Date de transmission:	2020-04-01 21:05:39
	Mon ancienneté dans le réseau sélectionné (en jours):	1500
	CLASS	EMENT
	Résultat du classement:	Aucun recrutement ACS/APE
	Votre classement interzonal:	Non classé
	ZON	ES
	2 Zone 1 (Bruxeles)	Zone 6 (Namur) 0
	Zone 2 (Brabant wallon)	Zone 7 (Luxembourg)
	Zone 3 (Huy Waremme)	Zone 8 (Wallonie Ploarde)
	Zone 4 (Liége)®	Zone 9 (Hainaut Centre)
	Zone 5 (Verviers)®	Zone 10 (Hainaut Sud)
	AUTORISATION	DE DIFFUSION
	A. (1998) 1997 (1997) (1997)	
	Afin de permettre aux pouvoirs organisateurs s	usceptibles de me proposer un emploi de me
	contacter, je marque mon accord par la prése	nte pour la publication de mes coordonnées
	personnelles dans l'application PUERI à l'usag	je des pouvoirs organisateurs souhaitant me
	(W) -	



**APPLICATION PUERI - Version 03/2022** 



## CANDIDATURE A ENVOYER PAR COURRIEL OU PAR COURRIER SIMPLE POUR LE 15 avril 2022 AU PLUS TARD (UNIQUEMENT POUR LES PUERICULTEURS QUI NE POSTULENT PAS en ligne SUR « PUERI »)

### ENSEIGNEMENT LIBRE CONFESSIONNEL

Adresse courriel : <u>ccfondamental.libre@cfwb.be</u>

#### Adresse courrier :

Au Président de la Commission centrale de gestion des emplois pour l'enseignement préscolaire et primaire libre confessionnel subventionné Boulevard Léopold II, 44 (Local 1 E 133.1) 1080 BRUXELLES

Monsieur le Président,

Conformément au décret du 12 mai 2004 fixant les droits et obligations des puériculteurs et portant diverses dispositions relatives à la valorisation des jours prestés par le personnel non statutaire de la Communauté Française, je soussigné(e)<sup>1</sup>:

Nom-Prénom :
N°matricule :
Domicilié(e) :
Téléphone/portable :
Adresse courriel :
Dénomination, adresse et n° FASE de l'établissement où j'exerce actuellement mes fonctions :

Type de prestations durant l'année scolaire 2021-2022<sup>2</sup>

- □ ACS : .....
- □ APE : .....
- □ PART-APE : .....

**PTP-BRUXELLES (si prestation en Région de Bruxelles-Capitale, dans la fonction d'aide à l'instituteur/trice maternel(le)) : .....** 

CONTRACTUEL (uniquement dans le cas d'un remplacement d'un membre du personnel définitif) :

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> A compléter en majuscules

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Compléter par « oui » ou « non »

J'ai l'honneur de faire acte de candidature afin de faire valoir ma priorité dans le classement interzonal des puériculteurs pour l'enseignement subventionné libre confessionnel :

**OUI – NON<sup>3</sup>** <u>Zone 1 - Bruxelles</u> : Anderlecht, Auderghem, Berchem-Sainte-Agathe, Bruxelles, Etterbeek, Evere, Forest, Ganshoren, Ixelles, Jette, Koekelberg, Molenbeek-Saint-Jean, Saint-Gilles, Saint-Josse-ten-Noode, Schaerbeek, Uccle, Watermael-Boitsfort, Woluwe-Saint-Lambert, Woluwe-Saint Pierre.

**OUI – NON<sup>3</sup>** <u>Zone 2 - Brabant Wallon</u>: Beauvechain, Braine-l'Alleud, Braine-le-Château, Court-Saint-Etienne, Chastre, Chaumont-Gistoux, Genappe, Grez-Doiceau, Hélécine, Incourt, Ittre, Jodoigne, La Hulpe, Lasne, Mont-Saint-Guibert, Nivelles, Orp-Jauche, Ottignies-Louvain-la-Neuve, Perwez, Ramillies, Rebecq, Rixensart, Tubize, Walhain, Waterloo, Wavre, Villers-la-Ville.

**OUI – NON<sup>3</sup>** <u>Zone 3 - Huy Waremme</u> : Amay, Anthisnes, Berloz, Braives, Burdinne, Clavier, Crisnée, Donceel, Engis, Faimes, Ferrières, Fexhe-le-Haut-Clocher, Geer, Hamoir, Hannut, Héron, Huy, Lincent, Marchin, Modave, Nandrin, Oreye, Ouffet, Remicourt, Saint-Georges-sur-Meuse, Tinlot, Verlaine, Villers-le-Bouillet, Wanze, Waremme, Wasseiges.

**OUI – NON<sup>3</sup>** <u>Zone 4 - Liège</u> : Ans, Awans, Aywaille, Bassenge, Beyne-Heusay, Blegny, Chaudfontaine, Comblain-au-Pont, Dalhem, Esneux, Flémalle, Fléron, Grâce-Hollogne, Herstal, Juprelle, Liège, Neupré, Oupeye, Saint-Nicolas, Seraing, Soumagne, Sprimont, Trooz, Visé.

**OUI – NON<sup>3</sup>** <u>Zone 5 - Verviers</u> : Aubel, Baelen, Dison, Herve, Jalhay, Lierneux, Limbourg, Malmedy, Olne, Pepinster, Plombières, Spa, Stavelot, Stoumont, Theux, Thimister-Clermont, Trois-Ponts, Verviers, Waimes, Welkenraedt.

**OUI – NON<sup>3</sup>** <u>Zone 6 – Namur</u>: Andenne, Anhée, Assesse, Beauraing Bièvre, Ciney, Dinant, Doische, Eghezée, Fernelmont, Floreffe, Florennes, Fosses-la-Ville, Gedinne, Gembloux, Gesves, Hamois, Hastière, Havelange, Houyet, Jemeppe-sur-Sambre, La Bruyère, Mettet, Namur, Ohey, Onhaye, Profondeville, Rochefort, Sambreville, Sombreffe, Somme-Leuze, Vresse-sur-Semois, Yvoir.

**OUI – NON<sup>3</sup>** <u>Zone 7 – Luxembourg</u> : Arlon, Attert, Aubange, Bastogne, Bertogne, Bertrix, Bouillon, Chiny, Daverdisse, Durbuy, Erezée, Etalle, Fauvillers, Florenville, Gouvy, Habay, Herbeumont, Hotton, Houffalize, La Roche-en-Ardenne, Léglise, Libin, Libramont-Chevigny, Manhay, Marche-en-Famenne, Martelange, Messancy, Meix-devant-Virton, Musson, Nassogne, Neuchâteau, Paliseul, Rendeux, Rouvroy, Saint-Léger, Tellin, Tenneville, Tintigny, Saint-Hubert, Sainte-Ode, Vaux-sur-Sûre, Vielsalm, Virton, Wellin.

**OUI – NON<sup>3</sup>** <u>Zone 8 - Wallonie Picarde</u> : Antoing, Ath, Beloeil, Bernissart, Brugelette, Brunehaut, Celles, Chièvres, Comines-Warneton, Ellezelles, Enghien, Estaimpuis, Flobecq, Frasnes-lez-Anvaing, Lessines, Leuzeen-Hainaut, Mont-de-l'Enclus, Mouscron, Pecq, Péruwelz, Rumes, Silly, Tournai.

**OUI – NON<sup>3</sup>** <u>Zone 9 - Hainaut Centre</u> : Binche, Boussu, Braine-le-Comte, Chapelle-lez-Herlaimont, Colfontaine, Dour, Ecaussines, Estinnes, Frameries, Hensies, Honnelles, Jurbise, La Louvière, Lens, Le Roeulx, Manage, Mons, Morlanwelz, Quaregnon, Quévy, Quiévrain, Saint-Ghislain, Seneffe, Soignies.

**OUI – NON<sup>3</sup>** <u>Zone 10 - Hainaut Sud</u>: Aiseau-Presles, Anderlues, Beaumont, Cerfontaine, Charleroi, Châtelet, Chimay, Courcelles, Couvin, Erquelinnes, Farciennes, Fleurus, Fontaine-l'Evêque, Froidchapelle, Gerpinnes, Ham-sur-Heure, Les Bons Villers, Lobbes, Merbes-le-Château, Momignies, Montigny-le-Tilleul, Philippeville, Pont-à-Celles, Sivry-Rance, Thuin, Viroinval et Walcourt.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Veuillez entourer la mention « oui » ou « non »

 $OUI - NON^4$  J'ai bénéficié, durant cette année scolaire 2021-2022 d'un écartement et/ou d'un congé de maternité dont les périodes sont les suivantes :

Congé d'écartement : du .....au .....au .....au

Congé de maternité : du .....au .....au .....au

**OUI – NON**<sup>4</sup> J'ai repris mes fonctions cette année scolaire 2021-2022 après plus de 8 ans d'interruption, veuillez trouver en annexe à la présente <u>l'attestation de service</u>.

Afin de permettre aux pouvoirs organisateurs susceptibles de me proposer un emploi de me contacter, je marque mon accord par la présente pour la publication de mes coordonnées personnelles dans l'application PUERI uniquement accessible aux pouvoirs organisateurs relevant de l'enseignement fondamental ordinaire subventionné libre confessionnel reprenant le classement interzonal des puériculteurs.

 $OUI - NON^4$ 

EN CAS D'ABSENCE DE REPONSE, VOS DONNEES NE SERONT PAS DIFFUSEES

Je vous souhaite bonne réception de la présente et vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Date :

Signature :

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Veuillez entourer la mention « oui » ou « non »